Liste des pièces à fournir pour une première demande de carte de presse.

- La justification de votre identité et de votre nationalité et le cas échéant, du titre de séjour en cours de validité.

- Une photographie conforme aux normes applicables aux photographies de la carte nationale d'identité et du passeport (voir ci-dessous).

- Un curriculum vitae complet.

- Le bulletin n°3 de votre casier judiciaire daté de moins de 3 mois (https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/).

- Un certificat d'employeur.

- Vos bulletins de salaire sur les 3 derniers mois.

- Des justificatifs de votre production :
    - Un exemplaire de publication ou des copies d'articles.
    - Des liens vers vos articles.
    - Des vidéos et des sons pour les productions audiovisuelles.

- Eventuellement, les bulletins de salaire correspondant à une demande de reconnaissance d'ancienneté professionnelle.

- Si vous avez d'autres activités, vous devez en indiquer la nature et joindre tout justificatif.

Service-Public.fr PAPIERS

Carte d'identité / Passeport

Quelle photo ?

QUALITE

- Photo nette
- Sans pliure
- Ni trace

DIMENSIONS

- Taille de la photo :
3,5 cm (largeur) 4,5 cm (hauteur)
- Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)

CONTRASTES

- Pas de surexposition ni sous-exposition
- Pas d'ombre
- Contrastes corrects

COULEURS

- Fond uni
- Couleur claire mais pas de fond blanc

EXPRESSION

- Tête droite et regard face à l'objectif
- Expression neutre
- Bouche fermée
- Yeux visibles et ouverts

CHEVEUX

- Tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou objet décoratif
- Pas de cheveux sur le visage
- Pas de frange sur les yeux
- Visage dégagé

LUNETTES

- Pas de monture épaisse
- Pas de verres teintés
- Pas de reflets sur les verres